

Le service accompagnement social et les conseillers de la Caf des Landes

- ✓ informent et conseillent les allocataires sur leurs droits et démarches (Caf et autres services publics)
- ✓ accompagnent les allocataires pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins



Mise à jour : août 2024

Conception : service Communication Caf des Landes

Impression : Cnam des Hautes-Pyrénées

EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES PUBLIQUES AUX JEUNES

État : jeunes.gouv.fr

boussole.jeunes.gouv.fr

Région : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr

Département : landes.fr/pack-jeunes

Sécurité sociale : secu-jeunes.fr



MOINS DE 26 ANS



LES AIDES DE MA CAF



NOS AIDES POUR MIEUX GÉRER VOTRE QUOTIDIEN

Vous avez une activité salariée ou exercez une activité professionnelle indépendante et vos ressources sont modestes : renseignez-vous sur la Prime d'activité (PPA).

1. Simulez votre droit à la Prime d'activité
2. Si le simulateur vous indique un droit Caf, faites votre demande de prime d'activité en ligne.

Pour ces démarches : rendez-vous sur caf.fr, rubrique [Aides et démarches/Mes démarches](#)



Nos offres de service Jeunes sur caf.fr



Pour éviter des remboursements et/ou des pénalités, informez-nous de tous vos changements familiaux, scolaires ou professionnels (déménagement, arrêt des études, prise d'un travail, vie en couple, etc.).



NOS AIDES POUR VOTRE ACCÈS À LA FORMATION D'ANIMATEUR

La bourse nationale pour la formation BAFA

Conditions

- être inscrit sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et avoir déjà suivi le stage de base & le stage pratique,
- être inscrit pour le stage d'approfondissement ou de qualification

Quel montant ? Participation aux frais de formation versée sans condition de ressources à hauteur de 200€

La bourse locale pour la formation BAFA

Pour qui ? Allocataire de la Caf des Landes avec un quotient familial inférieur ou égal à 1200 € dans le cadre d'une formation BAFA intervenant en dehors d'une activité professionnelle

Quel montant ? 300€ max. pour le stage de base et 300€ max. pour le stage d'approfondissement et/ou de qualification (frais de formation)

Conditions et imprimés de demandes disponibles sur caf.fr, rubrique [Vie personnelle/Je suis un jeune/Le Bafa](#)

NOS AIDES POUR VOTRE LOGEMENT

Vous avez des ressources faibles à modestes et souhaitez prendre un logement : renseignez-vous sur votre droit à une aide au logement.

1. Simulez votre droit à une aide au logement
2. Si le simulateur vous indique un droit Caf, demandez en ligne votre aide au logement.

Préservez vos droits Caf : faites votre demande d'aide au logement dès votre entrée dans les lieux. Si vous n'arrivez plus à payer votre loyer, informez-nous sans tarder.

Vous vous installez dans un logement pour la 1ère fois ? Sollicitez notre aide à l'installation des jeunes landais dans un premier logement.

- Pour qui ? Les moins de 26 ans louant un 1er logement dans les Landes ou devenant étudiant(e) dans un autre département, et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 794€.
- Quel montant ? 1000 € max. versé directement au magasin dont 500€ sous forme de subvention et le complément sous forme de prêt à 0%
- Pour acheter quoi ? Des équipements de première nécessité (appareil cuisson, réfrigérateur, lit, table, linge de maison, vaisselle, etc.)

Toutes les informations et conditions sont disponibles sur caf.fr, rubrique [Ma Caf/Vie personnelle/Je suis un jeune](#).

